



Vacances forcées suite à une opération

Par **christelle B**, le **09/01/2020** à **17:08**

Bonjour

Je travaille à temps plein comme garde d'enfants au domicile des parents, ma patronne m'a annoncé dernièrement qu'elle allait devoir se faire opérer et que suite à cette intervention elle serait en arrêt pendant 5 à 6 semaines et que du coup elle n'aurait pas trop besoin de moi, elle me payera tout de même mon salaire et me sollicitera tout de temps en temps lorsqu'elle aura des rendez-vous médicaux.

Du coup je m'interroge beaucoup quand à mes congés forcés et quel recours j'ai car elle ne semble pas trop vouloir s'embêter avec la paperasse mais si moi derrière j'ai besoin de poser des jours je suis un peu coincée?

Et vue que je n'ai que sa parole qu'elle recours aurais je si elle venait à ne pas me payer mon salaire pendant ce temps là?

Car il lui est déjà arrivé de le payer en retard et là vue qu'elle va être hospitalisée, il se peut qu'elle rencontre des difficultés financières pas prévues.

Que pourrais je faire dans ce cas?

Merci

Par **Visiteur**, le **09/01/2020** à **21:05**

Bonjour

Votre question reste-t-elle d'actualité, après celle-ci ?

https://www.legavox.fr/forum/travail/salarie/demission/chomage-suite-demission_129396_1.htm

Par **P.M.**, le **09/01/2020** à **21:22**

Bonjour,

Pour ne pas avoir que la parole de l'employeur, il faudrait lui demander un écrit...

Par **christelle B**, le **10/01/2020** à **10:16**

Bonjour

Oui ma demande est toujours d'actualité

Cordialement